



Disponibilité de fonctionnaire pour création d'entreprise

Par **AUPHAN**, le **28/02/2008** à **00:07**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire depuis 12 ans, et souhaite créer mon entreprise.

D'après mon information 3 possibilités existent :

- 1- disponibilité pour création d'entreprise
- 2- temps partie pour création d'entreprise
- 3- licenciement de la fonction publique

Savez vous dans quel cas je peux être indemnisé ou avoir droit à pension?

Merci de votre retour.

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **01:35**

Bonjour!

Il n'existe pas d'indemnisation pour le motif de création d'entreprise.

La mise en disponibilité est en gros un congés sans solde.

Le droit à pension dépend de votre statut. On parle de pension en règle général pour les militaires.

Restant à votre disposition

Par **AUPHAN**, le **02/03/2008** à **00:27**

Merci pour ce retour.

Savez-vous s'il est possible de se faire licencier quand on est fonctionnaire dans une entreprise publique, avec des indemnités de chômage?

Par **citoyenalpha**, le **02/03/2008** à **03:51**

Bonjour,

Cette question n'est pas de notre domaine.

Restant à votre disposition.